

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE REMILLY-LES-MARAIS REUNION DU 23 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois février à 20H30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle des fêtes de la commune déléguée des Champs de Losque, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 15 février 2018

date d'affichage : 01 mars 2018

Étaient présents les conseillers municipaux suivants:

AMIOT Mikaël, BAUGE Marie-Josèphe, BURLOT Etienne, CORMIER Alexandre, DAMECOUR Sylvain, DESDEVISES Joseph, DESREE Jean-François, GOULMY Cécile, GUENE David, HAMEAU Christophe, HEBERT Joël, JEANNE Jean-Claude, JOUET Évelyne, JOUIN Benoît, LAURENT Michel, LEGOUPIL Franck, LEMENAND Guillaume, LEMIEUX Sébastien, LENOIR Patrick, LEVEE Dany, LOZOUET Lydie, MAUDUIT Géraldine, ROBIN Jacqueline, SEVAUX Pierre, SOMMIER Dominique, TOURAINNE Françoise, VAULTIER Pierre, YVER Charlotte.

Absents excusés : ANGELIQUE Gérard, BELLOT Hélène, GASLARD Romain, GOSELIN Philippe, LEHODEY Isabelle, LEVEE Alain, MARAIS Jean-Claude.

Pouvoirs :

Hélène BELLOT donne pouvoir à Guillaume LEMENAND
Romain GASLARD donne pouvoir à Géraldine MAUDUIT
Philippe GOSELIN donne pouvoir à Michel LAURENT
Jean-Claude MARAIS donne pouvoir à Jean-Claude JEANNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 35

Présents : 28

Votants : 32

Franck LEGOUPIL a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 25 janvier 2018 a été adopté à l'unanimité des présents.

Avant d'ouvrir la séance, m. le maire tient à remercier le travail effectué dans les différentes commissions.

1) Entretien voirie : résultat de la consultation :

Guillaume Lemenand ne prend pas part à la délibération car concerné par l'affaire.
La commission « voirie » s'est réunie le 20 février 2018 et a examiné les offres.

a) Eparage :

1) Fauchage sur les communes de Remilly Sur Lozon et les Champs de Losque

Ont répondu :

Entreprises	Montant H.T.
TP POISSON	11 841.00€
LEMENAND Guillaume	9 007.50 €
LECONARDEL (La Meauffe)	9 917.60 €
VANTOMME (Feugères)	8 633.10 €
STEA (Cerisy La Salle)	11 594.10€

2) Fauchage sur la commune de Le MESNIL VIGOT

Ont répondu :

Entreprises	Montant H.T.
TP POISSON	2 484.00€
LEMENAND Guillaume	1 912.50 €
LECONARDEL (La Meauffe)	2 223.60 €
VANTOMME (Feugères)	1 870.14 €
MARESCQ (Marchésieux)	1 528.00 € TTC
STEA (Cerisy La Salle)	3 205.90 €

Le contrat de Mr Marescq est à tacite reconduction. Il n'a pas été dénoncé en fin d'année, de ce fait la commission propose de le reconduire pour un an compte-tenu de son prix très compétitif.

b) Débernage et curage

ont répondu :

	STEA Cerisy la Salle	Lemenand Poisson	Vantomme	Leconardel	Elec 3000 Canisy	Mallet Muneville le Bingard	
débernage	0.50 ml	0.48 ml	0.60 ml	0.78 ml	2.50 ml	0.43 ml	0.49 ml
axe central	0.25 ml	0.48 ml	0.15 ml	0.30 ml	2.70 ml	0.30 ml	0.49 ml
curage	0.50 ml	0.54 ml	0.60 ml	0.78 ml	2.90 ml	0.43 ml	0.53 ml

La commission des travaux souhaite que la même entreprise fasse le fauchage de Remilly et les champs de Losque ainsi que l'ensemble du débernage sur le territoire de Remilly les Marais.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide après un vote (27 pour 1 contre) de donner à la même entreprise le fauchage de Remilly et les Champs de Losque avec le débernage et le curage de l'ensemble du territoire de la commune,
- décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Lemenand Guillaume pour le fauchage de Remilly Sur Lozon et les Champs de Losque ainsi que le débernage et curage de l'ensemble de la commune de Remilly les Marais.
- décide à l'unanimité de reconduire le contrat pour l'épavage de la commune du Mesnil Vigot avec Marescq Etienne pour la somme de 1528.00 € TTC
- autorise le maire à signer les devis correspondants

- donne son accord à la proposition d'un montant de 22 500 € au budget « entretien voirie » pour 2018.

Mr le maire rappelle que le curage et l'entretien courant déjà effectué par les employés communaux restent inchangés.

Il rappelle aussi que le fauchage sera fait en juin et début septembre.

Pour les chemins de randonnée, c'est IPE qui fera l'entretien en sachant qu'il sera effectué 3 passages dont un gratuit en hiver.

2) Lotissement des Champs de Losque : choix du maître d'œuvre :

M. le maire fait part au conseil que la commission d'appel d'offres vient de se réunir. Après analyse, les membres de la CAO ont retenu le cabinet Lallouet, offre moins disante.

Avaient répondu :

Société	Montant HT (géomètre + architecte)
SEGUR	17 790 €
LALLOUET	12 950 €
TECAM	21 000 €
ADH	15 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la décision de la commission d'appel d'offres soit la proposition du cabinet Lallouet et autorise le maire à la signer.

3) Lotissement du Mesnil Vigot : 2ème tranche : détermination du prix de vente des parcelles :

Le maire présente les dépenses de cette deuxième tranche :

Dépenses	€
Terrain	2 800.00
Etude de sol	1 200.00
Honoraires Lallouet	6 000.00
SDEM 50	3 200.00
Travaux BOUTTE	41 324.00
Travaux SORAPEL	7 005.00
Travaux SAUR	2 959.00
Intérêts d'emprunt	1 000.00
Câblage fibre (Orange)	2 075.00
Dépose de ligne	6 328.00
Divers imprévus	1 000.00
TOTAL	74 891.00

Après calcul, M. le maire propose pour :

- la parcelle N°6 (1002 m2) le prix de 19 500 €
- la parcelle N°7 (802 m2) le prix de 18 750 €
- la parcelle N°8 (840 m2) le prix de 18 750 €
- la parcelle N°9 (809 m2) le prix de 18 750 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord aux prix proposés par M. Le maire pour la vente des parcelles de la deuxième tranche du lotissement du Mesnil Vigot.

4) Rénovation de la salle des fêtes des Champs de Losque

M. le maire fait part au conseil de la réunion de la commission des travaux en date du 21 février.

La commission a décidé d'élaborer un descriptif des travaux à réaliser et ainsi relancer une consultation auprès des entreprises(travaux estimés à environ 70 000 €).

Compte-tenu de la possibilité d'une subvention supplémentaire dans le cadre des opérations d'économie d'énergie éligibles aux certificats d'économie d'énergie : TEPCV(Saint-Lô Agglo), il est nécessaire de faire appel au CAUE pour l'élaboration du dossier : sont concernés les travaux d'isolation, le mode de chauffage et les menuiseries. Il faudra faire une déclaration préalable de travaux (fourniture d'un plan extérieur...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- autorise M. le maire à solliciter une subvention dans le cadre des opérations d'économie d'énergie éligibles aux certificats d'économie d'énergie : TEPCV(Saint-Lô Agglo)
- dit que l'opération d'investissement sera bien inscrite au budget 2018.
- autorise M. le maire à déposer une déclaration préalable de travaux (changement de l'aspect extérieur).

5) Subventions 2018 :

M. le maire présente la proposition du bureau concernant les subventions 2018 à savoir :

SUBVENTIONS	ANNEE 2017	ANNEE 2018
	montant voté	montant proposé
REMILLY SUR LOZON		
ABEC	15,00 €	0,00 €
Adame des Marais	20,00 €	20,00 €
ADPCR	15,00 €	15,00 €
AFM	30,00 €	0,00 €
Amicale des chasseurs	130,00 €	130,00 €
ANCGVM (croix de guerre)	30,00 €	30,00 €
Anciens Combattants	130,00 €	130,00 €
APE du Marais (école)	330,00 €	130,00 € + 100,00 €
Ass. Donneurs de sang	30,00 €	30,00 €
Ass. Sclérose en plaque	30,00 €	30,00 €
Ass. France Alzheimer	30,00 €	0,00 €
ACAR (Ass. des Commerçants et Artisans)	130,00 €	130,00 € + 100,00 €
Ass. Registre contre le	30,00 €	0,00 €

cancer		
CEDIF	15,00 €	0,00 €
Chambre des métiers CFA	15,00 €	0,00 €
Club de l'Amitié	130,00 €	130,00 €
Comité départ des festivals élevage	15,00 €	15,00 €
Comité départemental du Tourisme	15,00 €	0,00 €
Comité des fêtes de Remilly sur Lozon	130 € + 130 €	130,00 € + 100,00 €
France ADOT (don d'organes)	30,00 €	30,00 €
Gymnastique volontaire	130,00 €	130,00 €
Panier Solidaire (banque alimentaire)	1 095,00 €	1 100,00 €
Les Amis du Château de Montfort	130,00 €	130,00 €
Les Amis de l'Osier	130,00 €	0,00 €
Les restos du cœur	30,00 €	0,00 €
Ligue contre le cancer	30,00 €	0,00 €
Office NI des ACVG	15,00 €	15,00 €
Les paralysés de France	30,00 €	0,00 €
Les parkinsoniens de la Manche	30,00 €	0,00 €
Secours Catholique	15,00 €	15,00 €
Secours Populaire	15,00 €	15,00 €
Société d'agriculture arrondissement de St Lô	30,00 €	30,00 €
Ass de Pétanque de Remilly sur Lozon	130,00 €	0,00 € (une subvention sera versée par Saint-Lô Agglo)

LE MESNIL-VIGOT		
Anciens Combattants	100,00 €	130,00 €
Club du 3ème Age	100,00 €	130,00 €
Société de Chasse	100,00 €	130,00 €
Association de Jumelage	100,00 €	130,00 € + 50,00 €
Comité des fêtes	100,00 € + 100,00 €	130,00 € + 100,00 €
APEI du Centre Manche	30,00 €	0,00 €
ANEHP	30,00 €	0,00 €
Association des aveugles et des malvoyants de la Manche	30,00 €	0,00 €

LES CHAMPS DE LOSQUE		
Anciens combattants	150,00 €	130,00 €
Ass. Pour le fleurissement	150,00 €	130,00 € + 100,00 €

Club le Trait d'Union	150,00 €	130,00 €
Comité des fêtes	150,00 €	130,00 € + 100,00 €
Société de Chasse	150,00 €	130,00 €

TOTAL	4 680.00 €	4 325.00€
--------------	-------------------	------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions 2018 à l'identique de la proposition du bureau.

M. le maire indique que les associations communales bénéficient de 3 locations gratuites de salles.

6) Compte-rendu de la commission « éducation-jeunesse petite enfance ».

Marie-Jo Baugé indique « Nous avons eu la demande d'un local pour la création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) sur le territoire de Remilly-les-Marais, la commission « Education-Jeunesse-Petite enfance » s'est réunie le jeudi 15 février 2018.

La réunion s'est déroulée en deux temps :

1) Présentation du REPAM (Relais Enfants Parents Assistantes Maternelle) et de toutes ses ressources en termes d'animation et d'accompagnement des assistantes maternelles et des parents en tant qu'employeurs.

Merci à Christelle et Magalie pour cette présentation enrichissante et très appréciée par l'ensemble des présents.

2) Le diagnostic concernant l'état des lieux en termes de gardes d'enfants sur le territoire de Remilly-les-Marais

Sur les 6 assistantes maternelle sur le territoire de Remilly-les-Marais (3 et une 4ème en cours d'agrément sur la commune de Remilly Sur Lozon, 2 sur la commune du Mesnil Vigot et 1 sur la commune des Champs de Losque) Cinq sur six assistantes maternelles ont de la disponibilité sur le territoire de Remilly-les-Marais et la situation est à peu près identique sur les secteurs de Marigny et de Saint Jean de Daye. Ce flux non tendu sur le territoire ne permet donc pas d'envisager sereinement ce projet de MAM sur la commune de Remilly-les-Marais.

La commission, à l'unanimité des présents (7 membres sur 10) a donc émis l'avis de ne pas encourager ce projet qu'elle soumet à la délibération du conseil ».

M. le maire invite le conseil à passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de ne pas donner suite à cette demande compte-tenu des arguments exposés ci-dessus.

7) Questions diverses :

1) Mairie et salle communale de Remilly :

Un dossier de demande de subvention sera faite dans le cadre des opérations d'économie d'énergie éligibles aux certificats d'économie d'énergie : TEPCV(Saint-Lô Agglo).

Le conseil donne son accord.

2) Eclairage public :

En partenariat avec le SDEM 50 une étude sera réalisée sur le changement des ampoules des lampadaires des 3 communes pour mettre des laids à la place. Une subvention est possible. Le conseil donne son accord de principe pour cette étude.

3) Abri de jardin du logement de la mairie de Remilly :

Des devis seront demandés pour un abri de jardin d'une surface d'environ 12 m2 avec ossature bois (choix de la commission travaux).

4) Salle d'activités de Remilly :

Suite à la rencontre avec le président de Saint-Lô Agglo et le service des sports, il a été retenu que l'Agglo prendrait 40 % du reste à charge des travaux de rénovation de cette salle. En contrepartie le bâtiment redeviendrait communal ainsi que le terrain de foot.

5) Ralentisseurs devant le groupe scolaire :

Suite à la réunion avec Mr Violette du service des routes du conseil départemental, il a été décidé, qu'avant l'aménagement d'une zone 30 avec ralentisseurs prévue pour 2019, de poser un radar pédagogique solaire pour un coût d'environ de 1500 €. Ce radar pourrait ensuite être déplacé sur l'ensemble du territoire de Remilly-les-Marais.

6) Etudes à réaliser :

Plusieurs études seront réalisées concernant :

- L'aménagement d'un cabinet médical dans le bâtiment de la poste à Remilly ou ailleurs.
- L'aménagement de l'école rue André Le Duc à Remilly.
- La rénovation de la salle des fêtes du Mesnil Vigot.

Un conseiller pose la question sur le remplacement, dans quelques années, du départ en retraite du Dr Hervieux. M le maire répond qu'il prendra rendez-vous avec ce dernier très prochainement.

7) Dates à retenir :

DATE	OBJET	PERSONNES CONCERNEES	HEURE	COMMUNE DELEGUEE
JEUDI 15 MARS	REUNION C.C.A.S	MEMBRES DU CCAS	20H30	SALLE COMMUNALE REMILLY SUR LOZON
JEUDI 22 MARS	REUNION DE BUREAU et COMMISSION DES FINANCES	MAIRE ET ADJOINTS ET COMMISSION DES FINANCES	20H30	SALLE COMMUNALE REMILLY SUR LOZON
VENDREDI 30 MARS	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL VOTE DU BUDGET	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE COMMUNALE REMILLY SUR LOZON
VENDREDI 4 MAI	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	SALLE MAIRIE REMILLY SUR LOZON
JEUDI 17 MAI	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE COMMUNALE LES CHAMPS DE LOSQUE
VENDREDI 22 JUIN	REUNION DE BUREAU	MAIRE ET ADJOINTS	14H30	SALLE MAIRIE REMILLY SUR LOZON
VENDREDI 29 JUIN	REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	20H30	SALLE COMMUNALE REMILLY SUR LOZON

8) Autres dates :

- Démonstration du broyeur de l'ADEN le mardi 13 mars à 10h00 au terrain de pétanque de Remilly.
- Saint-Lô Agglo fait une visite de l'entreprise Lehodey Vani-bois le 02 mars à 9h30 : tous

les conseillers sont invités.

- Randonnées de MJT :
19 juin au Mesnil Vigot : départ 19h à la mairie
07 août à Remilly Sur Lozon : départ 20h00 à la mairie.
- Lotos salle des fêtes de Remilly : le 18 mars fait par l'association des commerçants et le 15 avril fait par la pétanque remillaise.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 22h45.

Le secrétaire de séance
Franck LEGOUPIL

Le maire,
Pierre VAULTIER